



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 16 octobre 2024

Délibération du CA n°24/37

Objet : Autorisation d'occupation de places de stationnement dans le parking de la résidence Monod.

Document joint : Autorisation d'occupation des places de stationnement et le règlement intérieur pour les usagers du parking.

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 3 octobre 2022 ;

Exposé des motifs :

Le Crous de Lyon souhaite renouveler l'autorisation accordée lors du conseil d'administration du 6 décembre 2022, permettant à la société ID2SON d'occuper dix emplacements de parking associés à la résidence Monod, située au 82 boulevard du 11 Novembre 1918, 69100 Villeurbanne.

Cette autorisation est accordée pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour une durée maximale de cinq ans. Le contrat pourra donc avoir une durée maximale totale de six ans et ce à compter du 1^{er} septembre 2024.

L'occupation des emplacements de parking est soumise à une redevance mensuelle de 80 euros TTC (20% de TVA), selon les tarifs hébergement pour l'année 2024-2025. Le loyer, le tarif des badges d'accès, ainsi que tout autre tarif applicable au stationnement peuvent être révisés par le conseil d'administration du Crous de Lyon. Toute modification de ces tarifs, décidée par le conseil d'administration du Crous de Lyon, sera notifiée à l'usager et mise en application à la date fixée par le conseil d'administration du Crous de Lyon.

Article unique :

Le conseil d'administration autorise le directeur général du Crous de Lyon à signer l'autorisation d'occupation de places de stationnement dans le parking de la résidence Monod au profit de la société ID2SON.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 3

Fait à Lyon, le 21/10/2024

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

Gabriele FIONI